

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles

5 route du miroir - Theil sur Vanne

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2017

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 mai 2017 à 20h, s'est réuni sous la présidence de Bernard Romieux

Présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Gérard TERVILLE, Lysiane LE GOFF, Florent MIGNOT, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAUI, Claudine LECLERC, Elisabeth ROGER, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Jean-Marc HAMARD, Maryse BOURGEOIS, Marie-Laure CABOURDIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST

Représentés: Patrick MORCEL, Mireille GARNIER, Nathalie COLIN

Excusés: Cédric CORNAIRE, Bernard PERRIN-BONNET, Camille BRAULT, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT, Bernard DAVOUST

24 conseillers présents, 3 conseillers représentés, 6 conseillers excusés.

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Demande d'emprunt pour l'achat du terrain « ATR » de Theil.

Monsieur le maire propose d'effectuer un emprunt pour l'achat du terrain de l'ATR voté le 21 juin 2016.

Le Conseil Départemental désire en effectuer la vente avant la fin juin 2017. Cet emprunt était prévu dans le budget communal voté le 11 avril 2017.

Monsieur le maire fait état de l'endettement actuel de la commune :

- Achat terrain ATR:	100 000 €
- carrefour de Theil (fin de l'emprunt en 2018):	17 783 €
- assainissement Chigy	
* CM (fin de l'emprunt en 2019)	13 649 €
* AG. Eau (fin de l'emprunt en 2019)	3 640 €
* CE (fin de l'emprunt en 2024)	49 160 €
Total:	184 232 €

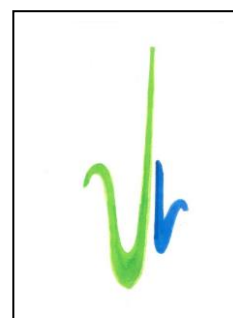
Après cet emprunt, l'endettement de Les Vallées-de-la-Vanne s'élèvera à 171€ par habitant ce qui est très inférieur à l'endettement moyen d'une commune de 500 à 2 000 habitants qui est de 556 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité moins une voix.

Concours de logo.

Six artistes ont fait une proposition pour le choix d'un logo de la commune.

Le logo retenu a été le suivant :



Personnel communal.

Les questions liées au personnel communal seront abordées dans la commission municipale « personnel » avant d'être présentées au vote du conseil municipal.

Ecoles et centre de loisirs

Monsieur le maire fait un point sur l'avancée de la réflexion dans le domaine scolaire et périscolaire. C'est un projet structurant pour nos communes.

L'inspection d'académie a demandé le 2 février à huit communes de 3 RPI de réfléchir sur une convention de ruralité commune. Ce sont les communes de Noé, Pont-sur-Vanne, Vaumort et les Vallées de la Vanne d'une part, les communes de Foissy, Les Sièges et les Vallées-de-la-Vanne d'autre part, et enfin de Les Clérimois et Villiers-Louis.

Un avant-projet d' « Une école de la ruralité » a été envoyé début mai à madame l'Inspectrice d'Académie. Sur ces bases, madame l'Inspectrice d'Académie compte organiser, début juin, une réunion de mise au point entre l'inspection d'académie, la préfecture et les maires des huit communes.

Ce projet « Une école de la ruralité » fait d'abord un constat :

- ❖ Nous sommes 8 communes de 200 à 1 100 habitants avec comme noyau central la commune nouvelle des Vallées-de-la-Vanne.
- ❖ Elles s'étendent sur plus de 13 000 hectares et abritent plus de 3 600 habitants.
- ❖ La distance maximum entre les villages est de 13 Km
- ❖ Cela représente 330 enfants à scolariser, chaque année, en maternelle et en primaire.

Notre proposition : un regroupement déconcentré

- ❖ Deux pôles périscolaires forts à Theil et à Chigy à la disposition des 7 autres communes pour leur permettre de défendre leur école. Ces écoles sont la vie de nos villages. Il est fondamental de les conserver dans chacun de ces villages
- ❖ Un Projet Educatif Local est en cours de rédaction pour le périscolaire. (PEL)
- ❖ A terme, finaliser notre volonté dans un Projet Educatif De Territoire sur les huit communes. (PEDT)
- ❖ Etablir une convention avec l'ITEP
- ❖ Une école vivante
 - Un directeur unique.
 - Maitriser les transports scolaires.
 - Organiser le remplacement des enseignants.
 - Développer le numérique.
 - Répondre aux besoins exprimés par les enseignants dans leur projet pédagogique.

Notre centre de loisirs

Au-delà de cette convention de ruralité, la commune rédige un Projet Educatif Local (PEL), qui est un projet de route pour le périscolaire (centre de loisirs, NAP, garderie, cantines). Les communes qui font partie de notre convention de ruralité peuvent s'y joindre pour bénéficier de notre appui.

Ce Projet Educatif Local nous permet d'établir un véritable partenariat avec la CAF et Jeunesse et Sports.

Ainsi, à partir du 1er septembre 2017, on regroupera sous le terme « Le Centre de loisirs »

- L'accueil de loisirs périscolaire 3/12 ans de Chigy. (ancienne garderie)
- L'accueil de loisirs périscolaire 3/12 ans de Theil-sur-Vanne. (ancienne garderie et NAP)
- L'accueil de loisirs sans hébergement 3/12 ans de Theil-sur-Vanne.

Ce centre de loisirs dispose déjà d'un encadrement existant dans nos garderies et NAP

- Une directrice CAP petite enfance + BAFD
- Une éducatrice CAP petite enfance
- une éducatrice BAFA
- 4 personnes complémentaires

A la rentrée 2017, le centre de loisirs assurera les loisirs périscolaires actuels (garderies, NAP) et un « accueil de loisir sans hébergement » le mercredi.

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Une période de rodage est prévue sur le premier trimestre qui doit permettre d'organiser un centre de loisirs pendant les vacances scolaires de février 2018.

Il est prévu de reprendre l'intégralité de la gestion des activités périscolaires (garderies, cantines, NAP, centre de loisirs) avec le logiciel E-Néos d'AGEDI afin de rationaliser le travail.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

Livres de fin d'année aux écoliers de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter un budget de 1000 € pour acheter les livres de fin d'année aux écoliers du primaire de la commune.

Terrain pour implantation du nouveau transformateur

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire, à acheter le terrain nécessaire pour implanter le nouveau transformateur qui doit alimenter le lotissement Stenuit rue des Grandes Hâtes.

Un verger pour nos enfants

Francis Huver présente le projet de verger conservatoire près de la source Saint-Léger de Vareilles. Sur un terrain d'un hectare appartenant à la commune et touchant l'aire de loisirs, il est prévu la plantation d'arbres fruitiers de nos régions : 15 pommiers, 6 cerisiers, 6 pruniers et 3 poiriers.

A côté du patrimoine bâti, il est important d'exposer notre patrimoine agricole de la vallée de la Vanne et du Pays d'Othe. Ainsi de la même façon nous disposerons des panneaux informatifs qui compléteront ceux existants sur la rando « A la découverte de Vareilles ».

Ce verger a aussi un but pédagogique. Des animations seront programmées avec les enfants de nos écoles et du Centre de loisirs (parrainage des arbres ?).

Ce projet entre dans le cadre de l'appel à projets 2017 de la Région pour des vergers conservatoires.

Coût total estimé : 7 400 €

Financement

- Région 70% : 5 180 €
- Commune 30% : 2 220 €

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

Station d'épuration de Theil

Suite à la consultation d'un bureau d'études chargé des études du milieu aquatique pour la construction de la future station d'épuration de Theil, après dépouillement par le Maître d'Ouvrage délégué, l'ATD, et sur son conseil, Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier ces études à la société BIOS pour un montant de 13 666,50 € HT soit 16 399,80 € TTC.

Des demandes de subvention seront faites au titre de la DETR (30%) et au titre de l'agence de l'eau (50%).

Achat d'un véhicule

Compte tenu de la surface de la commune, des distances entre les différents endroits à entretenir, du nombre d'agents d'entretien et du fait que la commune ne dispose que d'un véhicule de 2 places, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'achat d'une camionnette CABSTAR pour le prix de 15 900 € HT (hors frais immatriculation), plus apte à la mission d'entretien qui est maintenant confiée à la commune.

Horaires de nuisance pour les particuliers

Par 18 voix favorables, le conseil municipal décide que les horaires dits de nuisance (bricolage, jardinage), pour les particuliers, pour l'ensemble de la commune seront ceux définis dans l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2006. Ces horaires sont les suivants :

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Jours ouvrables
de 8h 30 à 12h 00
de 14h 30 à 19h 30

samedis
de 9h 00 à 12h 00
de 15h 00 à 19h 00

Dimanches et jours fériés
de 10h 00 à 12h 00
de 16h 00 à 18h 00

Questions diverses

- Le circuit «La boucle des coteaux de la Vanne» a été inaugurée le 1^{er} mai. C'est une rando de 8 Km environ dans le parc Natura 2000 entre Chigy et Pont-sur-Vanne. Des panneaux informatifs nous permettent de découvrir la faune, la flore et le patrimoine naturel de notre région. (sur le site vanne-et-othe.com, ou sur tous les sites de rando).
- Le 14 mai a eu lieu la 21^{ème} fête des Saints de Glace à Vareilles, avec une équipe renouvelée, celle de Cœur de Vanne. Un essai transformé et bonifié pour des bénévoles qui se sont dépassés. Tous les échos sont élogieux, merci beaucoup à eux. Les prochaines manifestations sont les feux de l'été à Chigy le 1^{er} juillet et les feux de la Saint-Jean à Theil le 8 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 50.

Toutes les personnes désireuses de recevoir les informations de la commune peuvent donner leur adresse mail en mairie ou la communiquer à l'adresse suivante :
mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr



Le procès-verbal intégral est consultable dans chaque mairie
ou à l'adresse internet suivante : <http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr/viemunicipale.html>